

Lieu: Complexe sportif de Vilnière – SAINT-LAMBERT-LA-POTHERIE

Délégués : FLAO Jean-Pierre – LEGEAY Marc

14h30	Challenge féminin	Loir BC 1	c/	Cholet Jeune France 3
16h30	Challenge masculin	Trélazé 2	c/	Mûrs-Érigné 2
19h00	Coupe féminine	Lamboisières Martin 3	c/	Roussay Villedieu
21h00	Coupe masculine	Saint-Barthélemy-d'Anjou 2	c/	Garennas LB 2

Lieu: Salle de l'Arceau – LA SÉGUINIÈRE

Délégués : ALLARD Bénédicte – RAIMBAULT Béatrice

14h30	Challenge féminin	Sèvre	c/	Vihiers 2
16h30	Challenge masculin	Poitevineière Pin 4	c/	Longué 5
19h00	Coupe féminine	Trémentines 1	c/	Angers UFAB 3
21h00	Coupe masculine	Saint-André-de-la-Marche	c/	Trémentines 2

Rappel du règlement des Coupes et Challenges de l'Anjou :

Article 10 – Pour les rencontres disputées sur terrain neutre, le changement de couleur de maillot incombe au groupement sportif recevant. Le groupement sportif le moins éloigné est considéré comme recevant.

Article 12 – Les frais d'arbitrage sont à la charge des groupements sportifs organisateurs.

Le Comité étant chargé de l'organisation des rencontres avec le groupement sportif hôte.

Les groupements sportifs considérés comme recevant ne doivent pas générer les codes e-Marque

NB : Le Comité Départemental rappelle qu'aucune boisson alcoolisée ou non ne pourra être consommée dans les vestiaires (sauf les bouteilles d'eau utiles aux sportifs).